

Mars 2011



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольствен  
ная и  
сельскохозяйств  
енная  
организация  
Объединенных

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Agricultura y la  
Alimentación

## RÉUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe de la cent sixième session du Comité du Programme et  
de la Centre trente-huitième session du Comité financier**

**Rome, 23 mars 2011**

**STRATÉGIE DE LA FAO EN MATIÈRE DE PARTENARIATS AVEC  
LE SECTEUR PRIVÉ**

**(Première ébauche)**

**Pour toute question de fond sur ce document, veuillez vous adresser à:**

**Mme Annika Söder**

**Sous-Directrice générale chargée du Bureau des communications et des relations extérieures**

**Tél. +39 (6) 5705-3279**

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

## **RÉSUMÉ**

- Le présent document, qui est évolutif, propose une première base sur laquelle définir un cadre général de la collaboration de la FAO avec le secteur privé. Il expose des points de vue à examiner sur les possibilités d'interaction dans le contexte mondial, la définition du secteur privé, les principes directeurs, les critères de sélection des partenaires, et les types de contributions du secteur privé en adoptant une approche volontariste et opérationnelle.
- Les trois principaux domaines d'engagement sont les suivants:
  - Programmes de développement et programmes techniques;
  - Établissement de règles et de normes; et
  - Dialogue institutionnel.
- Les autres domaines de collaboration transversaux sont la sensibilisation, la gestion et la diffusion des connaissances, ainsi que la mobilisation de ressources. Il s'agit d'un document évolutif, sujet à des révisions et des actualisations, complété par les procédures en bonne et due forme de gestion des risques, les outils de renforcement des capacités, les directives et les mécanismes opérationnels. Une fois mise au point au terme d'une année, la stratégie constituera un document public consultable par les Membres, le secteur privé, d'autres institutions des Nations Unies, la société civile et d'autres partenaires.
- Une attention particulière sera accordée au rôle important du secteur privé au sein du processus de réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). La FAO s'emploiera à renforcer la participation du secteur privé au sein du CSA et de son groupe consultatif afin de garantir sa contribution effective à des débats sur l'éventail complet des politiques de sécurité alimentaire, de l'agriculture au soutien aux petites exploitations, des marchés alimentaires à la nutrition, des filets de sécurité alimentaire aux interventions d'urgence pour prévenir les famines et tendre la main aux plus vulnérables parmi ceux qui souffrent de la faim. Avec d'autres parties prenantes, le secteur privé devrait également œuvrer activement à la mise en place du Cadre stratégique mondial du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui est actuellement en cours d'élaboration selon un processus global, participatif et transparent, ainsi qu'à l'appui du processus de consultations sur les Principes pour un investissement agricole responsable, parrainé par le CSA.
- Aux niveaux national et régional, le CSA est engagé dans un exercice de cartographie des interventions liées à la sécurité alimentaire. L'un des principes directeurs de cet exercice est de s'appuyer sur des structures et des liens existants avec des partenaires fondamentaux à tous les niveaux et de les renforcer. Au nombre de ces partenaires fondamentaux devraient figurer des mécanismes et des réseaux nationaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres mécanismes de coordination comme l'Alliance contre la faim et la malnutrition (ACFM) et ses alliances nationales, des groupes thématiques sur la sécurité alimentaire, des organes intergouvernementaux régionaux et un grand nombre de réseaux de la société civile et d'associations du secteur privé opérant aux niveaux régional et national.
- Dans ce contexte, la FAO voit une occasion, à ne pas manquer pour l'Alliance contre la faim et la malnutrition (ACFM), de renforcer son rôle dans la lutte contre la faim et d'apporter son soutien à la conception, aux fonctions et au rôle nouveaux du CSA pour qu'ils soient reflétés au niveau des pays et participent au développement d'un solide réseau de partenariats nationaux. L'ACFM a également été reconnue comme l'un des mécanismes existants sur lesquels pouvait se fonder la mise en œuvre de la réforme du CSA, notamment au niveau des pays. L'ACFM est donc bien placée pour mobiliser le réseau existant d'alliances nationales, mais aussi pour jouer un rôle crucial dans la création de partenariats avec le secteur privé aux niveaux mondial, régional et local.

### **ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA RÉUNION CONJOINTE**

- Les participants souhaiteront peut-être reconnaître la stratégie provisoire et son importance pour la FAO dans le cadre de la réforme et afin de mettre en place une approche dynamique et plus volontariste en matière de communication et de collaboration avec le secteur privé.
- Les participants souhaiteront peut-être formuler des observations sur la stratégie provisoire en vue:
  - 1) de reconnaître l'importance de la stratégie provisoire et de la proposition de Programme d'action qui lui fait suite;
  - 2) de donner des indications claires pour la mise au point définitive de la stratégie provisoire et de la proposition de Programme d'action qui lui fait suite;
  - 3) d'envisager les ressources disponibles et nécessaires pour l'exécution du Programme d'action proposé.

### **Généralités**

1. La stratégie provisoire est fondée sur les conclusions tirées de l'« *Évaluation des partenariats et des alliances* » (PC 95/4 b) en 2006, de « *FAO: Le défi du renouveau, Rapport de l'Évaluation externe indépendante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* » (C 2007/7 A.1-Corr.1); du *Rapport du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (CoC-EEI) Plan d'action immédiate* (C2008/4 par. 49); et du *Rapport du CoC-EEI à la Conférence de la FAO concernant le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO* (C 2009/7, par. 72).
2. En outre, le Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO en appelle à « *l'élargissement de la base de la gouvernance afin de permettre une reconnaissance intégrale des rôles et intérêts du secteur privé, des ONG, des organisations économiques régionales, des banques régionales de développement et autres instances* » (Par. 3 g).
3. Les membres de la FAO ont reconnu l'importance de la contribution du secteur privé à tous les domaines clés du mandat de l'Organisation, notamment à i) la réduction du nombre absolu de personnes souffrant de la faim; ii) l'élimination de la pauvreté; et iii) la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques.
4. Le rôle du secteur privé dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition et du développement rural concerne tous les Objectifs stratégiques de la FAO, et est résumé dans l'Objectif fonctionnel X « *Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes* » et dans la Fonction essentielle H « *Recourir aux partenariats et aux alliances lorsqu'une action commune est nécessaire* ».
5. La stratégie provisoire a été élaborée dans le cadre de la « *Stratégie de partenariat par intérim de l'Organisation* ».
6. Le présent document a été préparé à la demande de la Réunion conjointe de la cent quatrième session du Comité du Programme et de la cent trente-cinquième session du Comité financier, qui s'est tenue à Rome le 27 octobre 2010 (CL 140/9, paragraphes 11 et 12).

## **Annexe: Présentation de la stratégie provisoire de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé**

### **Portée et contexte**

7. Cette stratégie provisoire est conçue pour proposer une référence et fixer un cadre général aux travaux de la FAO avec le secteur privé. Étant donné qu'il s'agit d'un document évolutif sujet à des révisions et des actualisations régulières, complété par des outils, des directives et des mécanismes opérationnels, il devrait appuyer la FAO à l'heure d'établir des partenariats avec le secteur privé au niveau de l'Organisation aux échelles régionale, sous-régionale et nationale.

8. Reposant sur le processus de renouveau de la FAO et conformément au Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO<sup>1</sup>, la Stratégie provisoire s'appuie sur la « *Stratégie de partenariat par intérim de l'Organisation* », dont elle fait partie intégrante, et tient compte de la structure de la Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources, ainsi que d'autres catégories de parties prenantes, y compris la société civile et les institutions des Nations Unies.

9. Au cours de ces dernières décennies, le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et les services connexes d'un bout à l'autre de la filière alimentaire ont été de plus en plus transformés par de nouvelles ressources technologiques, financières, administratives et axées sur les connaissances. Le secteur privé a joué un rôle de plus en plus important dans l'élaboration de ces transformations, et il en est souvent l'origine. Le secteur privé devrait devenir un partenaire clé pour la réalisation du mandat de la FAO aux niveaux mondial, régional et des pays<sup>2</sup>. L'objectif de la FAO, en s'associant au secteur privé, est de servir d'intermédiaire neutre entre les secteurs public et privé, en optimisant la contribution de tous les acteurs afin de gérer les biens publics de façon efficace et de les rendre accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.

### **Définition**

10. Pour la FAO, le secteur privé englobe les diverses entreprises, qu'elles soient entièrement ou partiellement privées, les coalitions et consortiums à finalité particulière, les institutions financières, les associations de l'industrie internationale, d'autres organisations professionnelles représentatives, les organisations intermédiaires privées ou à propriété mixte, les fondations privées et les instituts de recherche<sup>3</sup>. Cela s'applique à tous les acteurs, des petites et moyennes entreprises jusqu'aux plus grandes corporations internationales.

### **Coopération de la FAO avec le secteur privé**

11. L'expérience de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé s'est plus particulièrement axée sur l'environnement politique et le renforcement des capacités des organisations et coopératives de producteurs mondiales et régionales, le commerce et l'industrie au sein de la chaîne de valeurs alimentaire et des biens et services agricoles connexes, et enfin les petites et moyennes entreprises des pays en développement. En outre, des représentants de fédérations du secteur privé participent et collaborent à la gamme de processus d'établissement de règles et de normes, de réunions et de tables rondes et appuient la production de manuels techniques sur les meilleures pratiques.

### **Potentiel du secteur privé**

12. Au niveau du Cadre de planification stratégique de la FAO, la coopération avec le secteur privé sera axée sur le renforcement de la coordination entre les différents acteurs de la chaîne de valeurs dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la nutrition, de la foresterie et des pêches, de la gestion des ressources naturelles et sur la promotion des partenariats entre les secteurs public et privé.

<sup>1</sup> « Fonction essentielle H » sur les « Partenariats et alliances » et « Résultat de l'Organisation X3 » relevant de l'Objectif fonctionnel X sur les « partenariats et alliances clés qui orientent et complètent les travaux de la FAO et de ses partenaires » dans le Cadre stratégique de la FAO 2010-2019.

<sup>2</sup> Celui-ci comprend l'agriculture, les pêches, la foresterie, la gestion des ressources naturelles, la chaîne de valeurs alimentaire de l'agriculteur au consommateur et divers biens et services.

<sup>3</sup> Voir le Bulletin du Directeur général 2010/22 sur la mise en place du Comité des partenariats.

13. La FAO prévoit de participer et, le cas échéant, de diriger les initiatives interinstitutions menées avec le secteur privé et de renforcer ses capacités internes d'interaction avec celui-ci.
14. Une attention particulière est accordée au rôle important du secteur privé dans le processus de réforme du Comité de la sécurité alimentaire (CSA). La FAO travaillera à renforcer l'engagement du secteur privé auprès du CSA et de son Groupe consultatif afin de garantir sa contribution effective aux débats sur l'éventail complet de politiques en matière de sécurité alimentaire, de l'agriculture au soutien aux petites exploitations, des marchés alimentaires à la nutrition, des filets de sécurité alimentaire aux interventions d'urgence pour prévenir les famines et tendre la main aux plus vulnérables parmi ceux qui souffrent de la faim. Avec d'autres parties prenantes, le secteur privé devrait aussi œuvrer activement à la mise en place du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition du CSA, qui est actuellement en cours d'élaboration selon un processus global, participatif et transparent, ainsi qu'à l'appui du processus de consultations sur les Principes pour un investissement agricole responsable parrainé par le CSA.
15. Aux niveaux national et régional, le CSA s'est engagé dans un exercice visant à cartographier les interventions liées à la sécurité alimentaire. L'un des principes directeurs de cet exercice sera de s'appuyer sur les structures et les liens avec les partenaires fondamentaux déjà existants à tous les niveaux et de les renforcer.
16. Les principaux partenaires sont notamment les réseaux et mécanismes nationaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres mécanismes de coordination comme l'Alliance contre la faim et la malnutrition (ACFM) et ses alliances nationales, des groupes thématiques sur la sécurité alimentaire, des organes intergouvernementaux régionaux et un grand nombre de réseaux de la société civile et d'associations du secteur privé opérant aux niveaux régional et national.
17. Dans ce contexte, la FAO voit une occasion à ne pas manquer, pour l'Alliance contre la faim et la malnutrition (ACFM), de renforcer son rôle dans la lutte contre la faim et d'apporter son soutien à la conception, aux fonctions et au rôle nouveaux du CSA pour qu'ils soient reflétés au niveau des pays et participent au développement d'un solide réseau de partenariats nationaux. L'ACFM a également été reconnue comme l'un des mécanismes existants sur lesquels pouvait se fonder la mise en œuvre de la réforme du CSA, notamment au niveau des pays. L'ACFM est donc bien placée pour mobiliser le réseau existant d'alliances nationales, mais aussi pour jouer un rôle crucial dans la création de partenariats avec le secteur privé.
18. Tous les partenariats avec le secteur privé sont appelés à respecter les Principes et directives pour la coopération de la FAO avec le secteur privé<sup>4</sup>.

#### **Domaines de collaboration proposés**

19. Les trois domaines principaux de collaboration avec le secteur privé sont les suivants:
- développement et programmes techniques;
  - établissement de règles et de normes;
  - dialogue institutionnel.
20. En outre, trois domaines transversaux ont été définis comme suit:
- sensibilisation et communication;
  - gestion et diffusion des connaissances;
  - mobilisation de ressources.

#### **1) Développement et programmes techniques**

21. En complétant les travaux techniques et institutionnels de la FAO, les entreprises du secteur privé peuvent renforcer les activités de terrain et la mise en œuvre des programmes et épauler les

---

<sup>4</sup> La stratégie actualise et remplacera donc les *Principes et directives de la FAO pour la coopération avec le secteur privé* (2000).

institutions locales et nationales, tandis que les grandes et moyennes entreprises internationales peuvent apporter un soutien aux petites et moyennes entreprises locales en renforçant les capacités nationales et la croissance économique.

22. Le secteur privé peut participer à la protection et à la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et contribuer au développement durable et à l'intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

23. Dans ce domaine, la collaboration vise à appuyer les petits producteurs, les transformateurs et les distributeurs, ainsi que les entreprises agricoles et leurs organisations, fédérations ou coopératives qui font face actuellement aux pressions parallèles de la mondialisation des marchés et à la hausse de la demande locale et nationale. En aidant ces entités locales à se développer, il sera possible d'améliorer les biens et services destinés aux populations défavorisées et sous-alimentées et d'offrir davantage de débouchés économiques.

24. Cette approche volontariste et opérationnelle peut être adoptée par l'intermédiaire de projets ciblés destinés à renforcer les capacités du secteur privé en tant qu'instrument servant à obtenir des biens publics pour les domaines correspondant au mandat de la FAO, d'initiatives conjointes pour tester les innovations sous la supervision technique de l'Organisation et d'outils de contrôle, d'évaluation et de gestion des risques de nature à renforcer la transparence et l'efficacité des programmes et activités mis en œuvre en partenariat avec le secteur privé.

### 2) *Établissement de règles et de normes*

25. Dans ce domaine, il existait déjà de nombreux recoupements entre la FAO et le secteur privé. Des représentants de fédérations du secteur privé participent et collaborent régulièrement à un éventail de consultations, de réunions et de tables rondes et appuient la production de manuels techniques sur les meilleures pratiques.

26. Afin de tirer un maximum de bénéfices de la participation du secteur privé aux questions de régulation et d'atténuer les risques d'éventuels conflits d'intérêts, la collaboration dans ce domaine est conçue pour:

- poursuivre des consultations régulières avec le secteur privé par le truchement de réseaux, d'associations d'entreprises et de mécanismes de coordination afin d'influer sur le processus d'établissement de normes et de faciliter le respect et la mise en œuvre d'instruments internationaux;
- associer le secteur privé au renforcement de la coordination d'un bout à l'autre de la chaîne de valeurs en encourageant les pratiques responsables et la transparence à tous les niveaux du processus de production;
- réunir le secteur privé et d'autres parties prenantes, conformément au rôle d'intermédiaire neutre de la FAO.

### 3) *Dialogue institutionnel*

27. Le rôle de facilitateur de la FAO en matière de partenariats entre secteurs public et privé et concernant les processus pluripartites est largement reconnu et a acquis une solide crédibilité au fil des ans. La participation du secteur privé au dialogue institutionnel ajoute validité et équilibre aux débats et au processus de prise de décision, et garantit que les intérêts de tous les secteurs de la société sont bien pris en compte.

28. Dans ce domaine, la collaboration est conçue pour fournir:

- des conseils et des informations pour aider le secteur public à comprendre les fonctions d'appui potentiel qui peuvent être exercées par les entreprises privées à tous les stades de la filière agro-alimentaire, du niveau local au niveau mondial;
- un appui à l'élaboration de propositions de réformes institutionnelles et régulatrices afin de réduire les coûts de transaction, favoriser le jeu de la concurrence et encourager la croissance des industries et entreprises connexes;

- un appui à l'évaluation, à la négociation et à la formation de partenariats entre les secteurs public et privé afin de faciliter et de promouvoir les investissements;
- une aide au renforcement des capacités institutionnelles du secteur public en matière de collaboration avec des acteurs du secteur privé afin de favoriser l'innovation dans les chaînes de valeurs agricoles, le développement des marchés et des produits, les services financiers et les investissements liés à l'agriculture et les systèmes d'approvisionnement en intrants et en matériel.

29. La FAO a l'intention de favoriser la participation du secteur privé aux tribunes pluripartites aux niveaux local et national et au sein des organes intergouvernementaux de l'Organisation, comme le CSA, en renforçant les liens avec les processus liés au CSA et connexes aux niveaux régional et national. L'ACFM devrait jouer un rôle fondamental au niveau local pour mobiliser le réseau existant d'alliances nationales et établir des partenariats avec le secteur privé.

#### 4) Domaines transversaux<sup>5</sup>

- a) **Sensibilisation:** appui aux activités de sensibilisation et de communication;
- b) **Gestion et diffusion des connaissances:** appui à la production de connaissances, aux échanges de compétences, au renforcement des capacités organisationnelles et de l'efficacité;
- c) **Mobilisation de ressources:** appui aux activités de développement de la FAO pour améliorer l'efficacité des programmes (la stratégie concernant le secteur privé complète la stratégie de mobilisation de ressources de la FAO).

### **Critères de sélection de partenaires du secteur privé**

30. La collaboration de la FAO avec le secteur privé devrait:
- respecter les meilleures pratiques définies en matière de responsabilité sociale des entreprises<sup>6</sup>;
  - opérer dans des domaines conformes aux travaux et au mandat de la FAO;
  - exister sous la forme d'entités reconnues et incontestées, et jouir d'une image publique respectable;
  - opérer dans le cadre de relations non exclusives et non préférentielles, conformément aux principes des partenariats de la FAO;
  - être validée par l'intermédiaire du système de sélection en bonne et due forme et de cartographie des risques de la FAO<sup>7</sup>.

### **Types de contributions du secteur privé**

31. Les contributions en nature comprennent les intrants (semences, engrais et outils), et la fourniture de services (campagnes de communication et de sensibilisation contribuant à renforcer l'impact de l'action de la FAO).

32. Les contributions sous forme de compétences administratives, technologiques et scientifiques peuvent être extrêmement bénéfiques, contribuant à la réalisation des objectifs de la FAO aux niveaux national et international.

33. Les financements directs ou les investissements conjoints<sup>8</sup> dans des programmes ou des projets de développement sur le terrain peuvent appuyer les activités de développement de la FAO et de ses États Membres. Les partenariats entre les secteurs public et privé peuvent s'inscrire dans cette catégorie, surtout quand il s'agit de projets qui, malgré leur potentiel économique ou de

<sup>5</sup> Les contributions du secteur privé dans tous les domaines de collaboration sont réglementées par des mesures de gestion destinées à protéger la réputation et l'intégrité de la FAO, et à garantir que sa mission et son mandat sont bien conformes au partenariat envisagé.

<sup>6</sup> La « responsabilité sociale des entreprises » fait référence à l'intégration de pratiques durables aux échanges commerciaux et aux activités quotidiennes des entreprises.

<sup>7</sup> La FAO a mis en place un processus complet de présélection pour les entités du secteur privé qui utilise des outils de gestion des risques destinés à traiter à la fois l'atténuation des risques et la conformité de la mission et du mandat.

<sup>8</sup> Une entité du secteur privé peut décider de contribuer à un projet mené par la FAO en menant un investissement conjoint.

développement à long terme, ne peuvent pas bénéficier de connaissances financières ou techniques dans des délais raisonnables suivant les lois du marché.

34. La participation volontariste à des tribunes multipartites aux niveaux local, régional et international liée au mandat de la FAO et visant à renforcer les processus liés au développement de l'alimentation et de l'agriculture.

### **Mise en œuvre de la stratégie**

35. Le fait d'établir des partenariats avec le secteur privé permet éventuellement de créer un environnement favorable aux entreprises commerciales, de renforcer la collaboration dans les domaines de la qualité des aliments et de la gestion et du contrôle de leur sécurité sanitaire, de favoriser la création d'emplois, de mettre en place des mécanismes commerciaux destinés à réduire les coûts des transactions et de l'information, de gérer les risques et d'améliorer la qualité nutritionnelle.

36. Cela peut également mener à une augmentation des investissements agricoles, renforcer les systèmes locaux du secteur agroalimentaire et de gestion des ressources naturelles, renforcer les capacités de l'entrepreneuriat privé au niveau des pays et surtout, contribuer au renforcement de la production alimentaire, de la distribution des produits et de leur disponibilité dans les pays pauvres.

37. Le secteur privé devrait être une partie prenante active au sein des processus et débats mondiaux et nationaux concernant les politiques et la gouvernance des domaines alimentaire et agricole.

38. L'actuelle stratégie concernant le secteur privé est complétée par les principes et directives en matière de coopération avec le secteur privé, le processus de présélection en bonne et due forme et l'estimation, le suivi et l'évaluation des partenariats avec le secteur privé<sup>9</sup>. Chaque élément de mise en œuvre est assorti de documents et d'instruments de référence distincts pour l'information du personnel et de la Direction. Ceux-ci sont complémentaires et interdépendants. Le processus en bonne et due forme garantira la sélection et la supervision des partenaires souhaitables, permettra de consigner les observations tirées de l'expérience et de s'appuyer sur la politique de gestion des risques de l'Organisation.

39. Pendant l'année à venir, l'Organisation continuera d'affiner la stratégie provisoire en s'appuyant sur un vaste processus de consultation.

40. Un comité de gestion de haut niveau avait été mis en place pour superviser l'élaboration de la politique de l'Organisation et examiner l'image, la neutralité ou d'autres incidences possibles de partenariats envisagés spécifiques<sup>10</sup>.

41. Son sous-comité délibère régulièrement sur les propositions de partenariats avec le secteur privé<sup>11</sup>.

42. Le bureau responsable de la coordination globale et de la facilitation des relations avec le secteur privé assurera la gestion continue de ces relations, conduira la présélection des partenaires et consignera les observations tirées de l'expérience en collaboration avec le Siège et les bureaux décentralisés.

---

<sup>9</sup> Les principes de la FAO incorporent et adaptent les lignes directrices sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé ainsi que les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux partenariats avec le secteur privé, et visent à fournir des avis pratiques sur la manière d'établir des partenariats avec le secteur privé. L'objectif du processus de présélection et d'examen en bonne et due forme est de garantir que les partenaires potentiels du secteur privé sélectionnés sont conformes à la mission et au mandat de la FAO et aux Principes et directives de l'Organisation. Il s'agit là d'une fonction intégrée visant à assurer l'évaluation impartiale et objective envisagée par le nouveau processus interne d'examen des partenariats avec le secteur privé mené par le Comité des partenariats et par son Sous-Comité opérationnel. Le suivi et une évaluation régulière des partenariats de la FAO avec le secteur privé sont des étapes essentielles à un engagement volontariste avec le secteur privé. Une première estimation a permis d'évaluer les types de collaboration actuelles et leur qualité, et d'apporter des éléments d'information à la Stratégie et à d'autres composantes sur la base des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

<sup>10</sup> Le Comité des partenariats créé par le Bulletin du Directeur général 2010/22 et son Sous-Comité d'examen des accords financiers et connexes, avec l'appui du Bureau des communications et des relations extérieures.

<sup>11</sup> Afin d'assurer plus rapidement l'examen et l'approbation des partenariats envisagés et conformément au mode opératoire agréé, le Sous-Comité d'examen des accords financiers et connexes dispose d'un délai d'une semaine pour recevoir les observations des membres du Comité des partenariats concernant les cas examinés.



<b>Programme d'action</b>		
<b>Plan d'action relatif à la coopération avec le secteur privé (2010–2013)</b>		
<b>Mesure prioritaire 1: Mise au point définitive de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé</b>		
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
1.	Présentation du projet de Stratégie provisoire de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé au Comité des partenariats de la FAO	- Orientations reçues du Comité des partenariats. Janvier/Février 2011
2.	Présentation du projet de Stratégie provisoire de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier	- Orientations reçues des Membres. Mars 2011
3.	Mise au point définitive et présentation au Comité des partenariats et à la Direction	- Approbation par le Comité des partenariats. Mi-2011
4.	Présentation finale aux Membres	- Approbation par les Membres. Fin 2011
<b>Mesure prioritaire 2: Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé</b>		
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
5.	Favoriser/appuyer la mise en place d'un cadre intégré et coordonné pour le dialogue et la participation multipartites relatifs aux politiques, à l'établissement de normes, au programme de développement et aux activités de sensibilisation	- Mise en place ou renforcement de mécanismes et processus consultatifs relatifs au secteur privé. Première phase achevée. En cours jusqu'en déc. 2012
6.	Encourager/favoriser la participation du secteur privé aux processus liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux mondial, régional et local	- Garantie de la participation du secteur privé aux ateliers, conférences et séminaires organisés en coopération avec les unités techniques de la FAO, les autres institutions des Nations Unies et les parties prenantes du secteur privé sur l'engagement du secteur privé dans les activités de développement. - Association renforcée du secteur privé au processus du CSA. - Collaboration renforcée avec le secteur privé aux niveaux international, régional et local, notamment en créant des liens avec les mécanismes et réseaux nationaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition (ACFM, etc.). En cours jusqu'en déc. 2013
7.	Appui technique au personnel de la FAO pour définir de nouvelles initiatives de partenariat	- Renforcement des capacités du Siège et des bureaux décentralisés en matière d'administration de la coopération avec le secteur privé au niveau du terrain. Première phase achevée. En cours jusqu'en 2013
8.	Lancement de nouveaux partenariats stratégiques	- Création de quatre nouveaux partenariats chaque année selon les domaines d'engagement. En cours jusqu'en déc. 2013
9.	Processus d'examen annuel de la Stratégie	- Stratégie perfectionnée. En cours après fin 2011

<b>Mesure prioritaire 3: Révision et diffusion des Principes et directives de la FAO en matière de partenariats</b>		
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
1. Renforcement des Principes et directives pour la coopération de la FAO avec le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation des Principes et directives pour la coopération de la FAO avec le secteur privé.</li> <li>- Renforcement des capacités de coopération avec des entités du secteur privé aux niveaux des bureaux décentralisés et du Siège.</li> <li>- Diffusion des Principes directeurs à tous les niveaux du Siège de la FAO et des bureaux décentralisés.</li> </ul>	Première phase achevée. En cours jusqu'en déc. 2011
2. Actualisation des politiques, procédures et directives internes relatives aux partenariats avec le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures internes simplifiées.</li> <li>- Fourniture de recommandations pour la révision de documents juridiques et administratifs, y compris les Textes fondamentaux de la FAO.</li> </ul>	Dès avril 2011. En cours jusqu'en déc. 2013
<b>Mesure prioritaire 4: Système de sélection en bonne et due forme</b>		
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
1. Processus en cours pour l'évaluation des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise au point définitive d'un outil de présélection en bonne et due forme destiné à évaluer les partenaires du secteur privé potentiels, qui servira de base au Sous-Comité d'examen des accords financiers et connexes.</li> <li>- Créer une base de données d'acteurs du secteur privé présélectionnés.</li> </ul>	1 <sup>e</sup> phase achevée. En cours jusqu'en mai 2011
<b>Mesure prioritaire 5: Évaluation et suivi des partenariats avec le secteur privé</b>		
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
1. Examiner la coopération de la FAO avec le secteur privé (2005-2010)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignements tirés de l'expérience rassemblés.</li> <li>- Meilleures pratiques définies.</li> <li>- Accent mis sur les recommandations sur la voie à suivre.</li> <li>- Informations partagées par l'intermédiaire de tribunes pertinentes (Comité des partenariats, portail Web, formation).</li> </ul>	Achevé en 2011
2. Actualiser la base de données de la FAO sur le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données de l'Organisation (Système d'information sur la gestion du Programme de terrain) révisée avec des données concernant le secteur privé accessibles en ligne pour le personnel de la FAO et les principaux partenaires de l'Organisation.</li> </ul>	Première phase entamée. Achèvement prévu d'ici juin 2011
3. Concevoir, mettre en place et tester une méthodologie relative à la gestion et à l'évaluation des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et mise en œuvre d'outils de gestion et d'évaluation.</li> <li>- Les bases de données contiennent des informations actualisées.</li> </ul>	Première phase achevée. En cours jusqu'en déc. 2012

<b>Mesure prioritaire 6: Appui aux partenariats avec le secteur privé</b>			
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>	
1.	Élaboration de mesures à prendre ou ne pas prendre en matière de partenariats avec le secteur privé	- Fourniture d'orientations claires et partage des meilleures pratiques en matière de partenariats avec le secteur privé vers le Siège et les bureaux décentralisés.	Première phase achevée. En cours jusqu'en juin 2011
2.	Fourniture d'un guide sur les différents types d'engagement au Siège et dans les bureaux décentralisés	- Diffusion des principes de présélection en bonne et due forme et des mesures de gestion vers le Siège et les bureaux décentralisés.	En cours jusqu'en déc. 2012
<b>Mesure prioritaire 7: Formation en matière de partenariats</b>			
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>	
1.	Mettre en place des outils pour la gestion stratégique des partenariats en consultation avec le Siège et les bureaux décentralisés	- Mise en place de modules de formation pour les partenariats stratégiques et le renforcement des capacités. - Élaboration d'une publication et d'un CD-Rom sur la « Gestion des partenariats ».	Décembre 2012
2.	Mener des activités de formation en matière de partenariats au Siège et dans les bureaux décentralisés	- Test de modules de formation pilotes sur la gestion des partenariats stratégiques avec le secteur privé.	Juin 2011
<b>Mesure prioritaire 8: Communication interne et vers les personnes extérieures</b>			
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>	
1.	Communiquer au personnel de la FAO et aux personnes extérieures sur la Stratégie en matière de partenariats avec le secteur privé et les Principes directeurs concernant la coopération avec le secteur privé	- Achèvement du nouveau site Web de la FAO relatif au secteur privé. - Mise au point d'outils de partage des connaissances (séminaires, Intranet, portail Nations Unies-entreprises).	Première phase achevée. En cours jusqu'en déc. 2011